



La newsletter des infirmières et des infirmiers libéraux du Grand Est

## L'ÉDITO

### NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2020

Toute l'équipe de l'URPS Infirmier Grand Est se joint à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour 2020. Que cette année vous apporte joie, bonheur et santé dans votre vie personnelle et professionnelle.

Avec cette édition de Transmissions, vous l'avez remarqué, nous avons joint un flyer consacré à l'Examen de Prévention en Santé qui vous concerne au premier chef. Fruit d'une démarche de sensibilisation que nous avons initiée avec les Centres de médecine préventive et l'ARS Grand Est, il vous invite à prendre soin de votre propre santé.

Dans ce numéro de Transmissions, vous trouverez également des informations liées à la montée en puissance des EPS, CPTS et PTA, de nouveaux sigles avec lesquels nous devons nous familiariser car ils soulignent les évolutions de notre système de santé au profit d'une plus grande coordination interprofessionnelle. Consciente des enjeux, notre équipe travaille aux côtés des autres URPS de la région pour que l'émergence de ces nouveaux modes d'organisation et les changements qui les accompagnent soient une source d'opportunités pour les infirmières libérales. Il est en effet de notre devoir de faire entendre votre voix et de défendre cette profession qui nous est chère !



Bonne lecture à toutes et à tous !

**Nadine Delaplace,**  
Présidente de l'URPS  
Infirmier Grand Est

## À lire aussi :

### → Page 2

ESP : la coordination gagne du terrain

### → Page 3

Plateforme Territoriale d'Appui : où, quoi, comment ?

### → Page 4

Zonage : une nouvelle donne pour les futurs installés

## Proximité

# Bienvenue aux JIL 2020



C'est reparti. En ce début d'année, nous avons le plaisir de vous dévoiler le calendrier 2020 des journées de l'infirmière libérale. Au fil des mois, ces événements de proximité proposés par l'URPS Grand Est sont devenus des rendez-vous privilégiés pour vous informer, échanger sur les évolutions du métier et défendre ensemble l'avenir de notre profession. Premier rendez-vous de l'année, et il sera n'en doutons pas pétillant, le jeudi 6 février à Châlons-en-Champagne !

[Calendrier du premier semestre en page 4.](#)

## Prévention

# Médecine préventive : à votre tour d'être patient !

**Démarrez 2020 par une bonne résolution : faites le point sur votre santé et profitez d'un coup de pouce de 40 € de votre URPS !**

Grâce aux conventions de partenariat signées par l'URPS infirmier Grand Est avec les Centres de Médecine Préventive de la région, vous pouvez, en tant qu'assurés sociaux du régime général, bénéficier d'une prise en charge intégrale de votre Examen de Prévention en Santé (EPS).

Votre URPS a même choisi d'aller plus loin en vous accordant une indemnité de perte de gain de 40 € dès lors que vous effectuez ce bilan.

### 40 €, rien que pour vous !

Complémentaire du suivi effectué par votre médecin traitant, le Bilan de santé ou Examen de Prévention en Santé comprend une série d'examens qui sont fonction de l'âge, du sexe et des facteurs de risque. Pour y avoir droit, rien de plus simple. Vous prenez rendez-vous avec le centre de



Médecine Préventive le plus proche de chez vous, vous remplissez un petit questionnaire et vous nous le retournez tamponné après l'examen pour recevoir votre indemnité.



« Action »

# ESP : la coordination gagne du terrain

**Au travers du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen (CPOM) signé en 2018 avec l'ARS, l'URPS Infirmier s'est vu confier la mission de promouvoir le déploiement des Equipes de Soins Primaires (ESP) dans le Grand Est. Une dynamique qui porte ses fruits !**

La loi\* désigne par Équipe de Soins Primaires (ESP) un ensemble de professionnels de santé qui se rassemble autour de médecins généralistes de premier recours sur la base d'un projet de santé commun. L'ESP a pour objet, grâce à une meilleure coordination des acteurs, la prévention, l'amélioration et la protection de l'état de santé de la population, ainsi que la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

## Qui peut monter une ESP ?

Tout professionnel de santé peut être à l'initiative d'une ESP. À charge pour lui de réunir des professionnels de santé de premier recours qui souhaitent se mobiliser au profit de leur patientèle autour d'une ou plusieurs thématiques communes. Une ESP compte au minimum un médecin et un professionnel paramédical.

## Quels avantages ?

Créée pour apporter une réponse coordonnée « de proximité » aux besoins de prise en charge d'une patientèle commune, l'ESP simplifie la transmission d'informations.

Elle contribue à rompre l'isolement du soignant et rend ses actions plus lisibles aux yeux des instances telle que l'Agence Régionale de Santé (ARS). Des objectifs qui s'inscrivent dans la logique de « Ma Santé 2022 ».

## Quelle organisation choisir ?

Premier échelon de coordination sur le territoire, l'ESP n'a pas de forme juridique obligatoire, mais le statut associatif de type loi 1901 est souvent proposé aux professionnels, car sa souplesse répond parfaitement à ses spécificités. À terme, l'ESP peut intégrer une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS.)

## Où s'installer ?

Une ESP est une structure de coordination souple. Les professionnels de santé qui la composent partagent une patientèle mais, en général, ils disposent chacun de leur propre lieu d'exercice.

(\* Loi n° 2016-41 de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016/article L.1411-11-1 du Code de la santé publique.



## Créer une ESP ? Pourquoi pas vous ?

**Infirmière libérale, vous avez en tête de monter une ESP ? Votre URPS est là pour vous accompagner.**

À l'URPS Infirmier Grand Est, c'est Julie Plaisant qui est en charge de l'accompagnement des projets de création d'ESP. Elle répondra à vos questions, vous fournira les documents utiles, vous facilitera les liens avec l'administration et veillera au suivi de votre dossier, une fois la démarche engagée.

### Les contours du projet

Tout commence par la définition de la (les) thématique(s) que les membres de l'ESP entendent aborder ensemble au bénéfice de leur patientèle commune. Ce choix doit reposer sur un diagnostic local et partagé entre tous les professionnels de santé. Il débouche sur la rédaction d'une lettre d'intention, qui formalise leur engagement et dresse les contours du projet de santé.

### Un financement possible par l'ARS

Place ensuite à la rédaction du projet de santé qui détaille les besoins de la population, diagnostic à l'appui, et justifie le choix des thématiques proposées. On y retrouve notamment la description des actions et des protocoles souhaités ainsi que les indicateurs permettant de les évaluer.

Notez qu'un comité d'accompagnement et de suivi, composé de représentants de l'ARS, de l'Assurance Maladie et des 10 URPS\*, entre en jeu à chaque étape pour valider la lettre d'intention, puis le projet de santé. Notez aussi que les ESP peuvent être financées, sous réserve de validation par l'ARS Grand Est, au travers du Fonds d'intervention Régional (FIR).

(\* Médecins, Pharmaciens, Infirmiers, Masseurs kinésithérapeutes, Dentistes, Sages-femmes, Orthophoniste, Orthoptiste, Pédicure-podologues et Biologistes.



Pour plus d'information, les coordonnées de Mlle Julie PLAISANT, chargée de mission URPS Infirmiers Grand Est :  
julie.plaisant@urpsinfirmiergrandest.com  
06 31 06 07 65



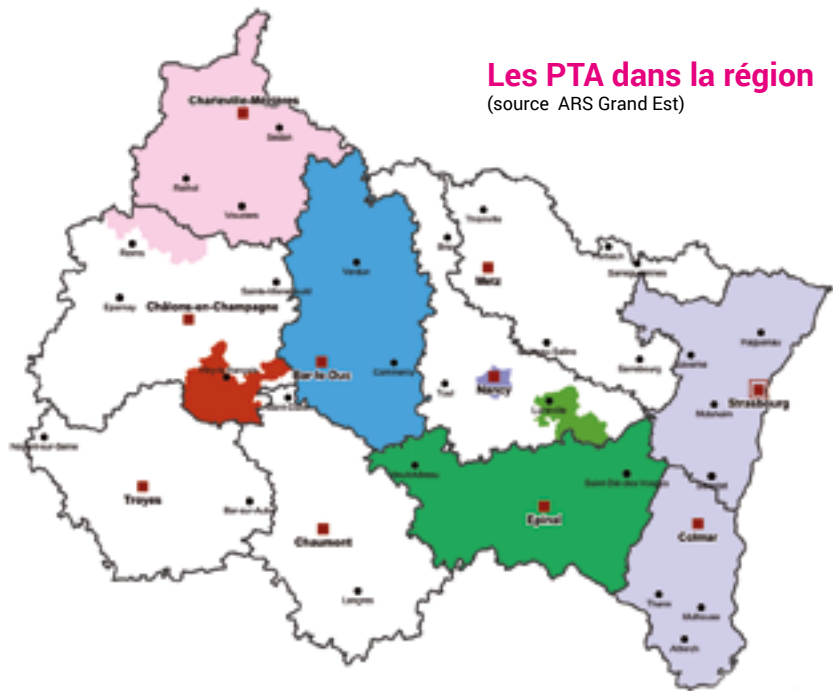
Action

# Plateforme Territoriale d'Appui : où, quoi, comment ?

Les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) viennent en soutien à l'ensemble des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui ont besoin de recourir à des compétences complémentaires pour les patients relevant d'un parcours de santé complexe.

Une PTA informe les professionnels de santé et les oriente vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales de leurs territoires afin de répondre aux besoins des patients. Elle leur apporte de l'aide pour mieux coordonner leurs interventions : organisation des admissions et des sorties des établissements... Elle leur propose enfin un appui opérationnel et logistique. Elle peut être contactée, quels que soient l'âge et la pathologie du patient.

Les PTA dans la région  
(source ARS Grand Est)



L'entretien

## Sylvie Bigaré : " Un autre regard sur le métier "

Rencontre avec Sylvie Bigaré, élue très impliquée dans les différentes commissions de l'URPS Grand Est.

Sylvie Bigaré officie comme infirmière libérale depuis une trentaine d'années dans le secteur semi-rural de Verny, aux portes de Metz. Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau master en santé publique, elle travaille en cabinet et s'investit depuis 2016 au sein des différentes commissions de l'URPS : ETP (commission qu'elle pilote), ESP, carte de coordination, virage ambulatoire, communication et universitarisation.

### Une CPTS taille XXL

Sur le territoire messin, Sylvie a participé à la création de la plus grosse Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Grand Est. Inaugurée en novembre 2018, celle-ci couvre 64 communes représentant



Sylvie Bigaré, responsable de la Commission ETP.

264 000 habitants et mobilise au quotidien 1 600 professionnels de santé, parmi lesquels 300 infirmières libérales : « C'est une organisation souple qui permet de faire face aux enjeux du virage ambulatoire, de la démographie

médicale et de la croissance des maladies chroniques. Elle favorise l'exercice coordonné et le rapprochement des professionnels de santé libéraux avec l'hôpital. »

### Un autre regard

Ses différentes missions menées au sein de l'URPS ont permis à Sylvie Bigaré « de faire de belles rencontres humaines. Sur le plan professionnel », ajoute-t-elle, « c'est une vraie ouverture d'esprit. J'ai aujourd'hui une vision différente de mon activité. J'ai aussi pu me rendre compte à quel point le système de santé est en train de changer... Dans quelques années, l'exercice en cabinet libéral isolé n'existera plus. Il faut s'y préparer en prenant toute notre part dans les structures de coordination, qu'il s'agisse des Equipes de Soins Primaires (ESP) ou des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Et ici aussi, l'URPS est là pour nous accompagner ! »





Agenda

# Zonage : une nouvelle donne pour les futurs installés



**Avec l'avenant 6, le zonage évolue. Exit la notion de densité. Place à l'Accès Potentiel Localisé.**

L'avenant 6 a été signé en mars 2019 par les syndicats représentatifs et la CNAM. Cette convention nationale traite notamment de l'évolution de la nomenclature des actes, de la mise en place du bilan de soins infirmiers qui concerne les patients de plus de 90 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier et de la nouvelle donne en matière de zonage.

#### Des ajustements en cours

Le nouveau zonage abandonne la notion de densité au profit de critères qui prennent en compte la consommation de

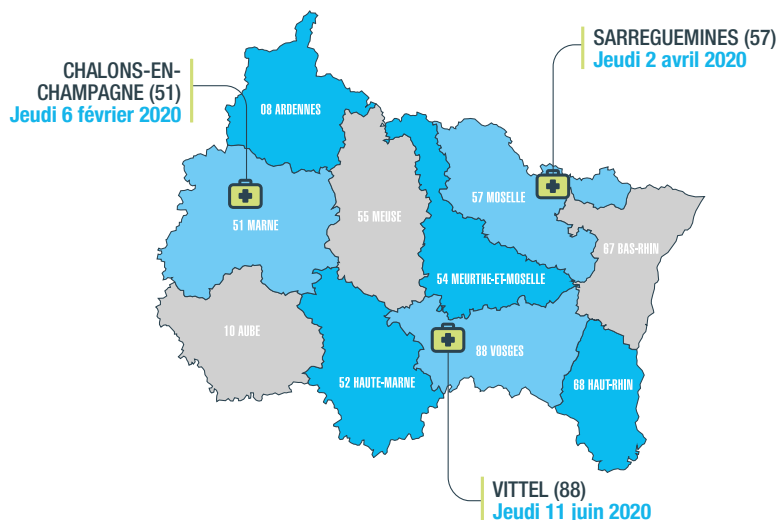
soins infirmiers, les distances par rapport au cabinet... On parle désormais d'Accès Potentiel Localisé (APL), une grille de lecture qui permet de classer les bassins de vie en 5 catégories : zones très sous-dotées, sous-dotées, intermédiaires, sur-dotées et très sur-dotées. Reste maintenant à ajuster le bornage au regard de l'offre de soins et des indicateurs de fragilité de la population : une mission conduite par l'ARS en concertation avec l'URPS Infirmier Grand Est. Application attendue au cours du premier semestre.

## Haguenau : carton plein pour la dernière JIL de l'année



Le jeudi 5 décembre, Haguenau a accueilli une centaine d'IDEL du Grand Est ainsi que des représentants de l'ARS et de la CPAM. Les thèmes développés au cours de cette 5<sup>ème</sup> Journée de l'Infirmière Libérale -Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et médecine préventive en tête- ont donné lieu à de riches échanges.

## Journées de l'infirmière libérale : vos prochains rendez-vous



Vous informer

## Retrouvez votre URPS en ligne

- Site Internet [www.urpsinfirmiergrandest.com](http://www.urpsinfirmiergrandest.com)
- Facebook [URPS Infirmier Grand Est](#)
- Twitter [URPS Infirmier Grand Est](#)



Directrice de la Publication : Nadine Delaplace  
 Responsable de la communication : Julien Boehringer  
 Conception-réalisation : ABRACADABRA - Nancy  
 URPS Infirmier GRAND EST  
 3 boulevard des Aiguillettes  
 54500 Vandœuvre lès Nancy  
 secretariat@urpsinfirmiergrandest.com  
 Tél. : 06 83 76 63 47 / 03 83 98 52 57